

Le conseil d'administration de la Cnaf a rendu son avis sur les projets de loi instituant un système de retraite universel

Réuni ce matin, le conseil d'administration de la Cnaf a rendu son avis sur les projets de loi instituant un système de retraite universel avec :

- 14 voix contre (3 Cgt, 3 Cgt/Fo, 2 Cfe/Cgc, 5 Unaf, 1 Cnpl/Unapl),
- 1 abstention (1 personne qualifiée - Mme Fromageau),
- 15 prises d'acte (3 Cfdt, 3 U2p, 3 Cpme, 6 Medef),
- 3 non-participations au vote (2 Cftc, 1 personne qualifiée - Mme Vignau).



Les points suivants qui concernent plus particulièrement la branche Famille ont été étudiés par les administrateurs :

- les droits familiaux de retraites et ceux en faveur des aidants de personnes handicapées ;
- les dispositifs en faveur des parents : droit dès le premier enfant, prise en compte des interruptions de carrières des parents d'enfants en bas âge ;
- les dispositifs pour les aidants de personnes en situation de handicap, de perte d'autonomie ou malades.

L'avis rendu par les administrateurs porte sur l'ensemble des textes examinés.

Contacts presse

Virginie RAULT
01.45.65.68.84

Jackie EDI
01.45.65.68.91
presse@cnaf.fr